

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 72 (1936)
Heft: 37

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Aux présidents de sections.* — *Musée scolaire.* — *De notre Caisse de retraite.* — GENÈVE : U. I. P. G. - MESSIEURS : *Assemblée du 30 septembre.* — *Vacances peu banales.* — U. I. P. G. - DAMES : *La Revue.* — NEUCHÂTEL : *Fonds scolaire.* — JURA : *Rentrée et remerciements.* — *Jubilé de M. Graf.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : LANCELOT : *Du Temps : Défense de la langue française.* — INFORMATIONS : *Souscription.* — *L'administration de l'Ecole primaire au Danemark.* — PRATIQUE : P. H. : *Centre d'intérêt : L'oiseau. II. La construction du nid ; les maçons-pâtisseries.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

AUX PRÉSIDENTS DE SECTIONS

Ne demandez pas dès maintenant *des diplômes d'honoraires* pour les collègues qui ont démissionné en 1936 ; l'Assemblée des délégués de janvier prochain ratifiera leur admission à l'honorariat (statuts, art. 24) et les diplômes vous parviendront ensuite.

* * *

Envoyez *immédiatement* au caissier les bulletins d'adhésion des nouveaux membres. Réclamation récente : un collègue admis en mai s'étonnait — c'était en septembre — de n'avoir reçu encore aucun *Educateur* !

MUSÉE SCOLAIRE

Exposition de tableaux scolaires suisses.

Cette exposition, annoncée dans les *Bulletins* du 26 septembre et du 3 octobre, s'ouvrira donc à l'*Ecole normale*, le samedi 17 courant, à 14 h. A 15 h., une courte causerie expliquera l'origine et les buts de l'entreprise et donnera les raisons du choix du jury, qui a éliminé tels projets pour admettre tel autre dont la valeur de la reproduction pourra être jugée en connaissance de cause. Tous les instituteurs, comme toutes les personnes s'intéressant aux questions d'enseignement, sont cordialement invités.

DE NOTRE CAISSE DE RETRAITES

Extraits de l'exposé de M. Jules Chuard, député, en séance du Grand Conseil (17 décembre 1935).

... « Chaque fois que l'on parle du fonds des pensions des corps enseignant et pastoral, on répète à satiété : Chacun connaît l'état défectueux de cette caisse, chacun en sait les raisons ! Je ne pense pas faire injure à mes collègues si je dis que, dans leur très grande majorité, ils ne connaissent pas sa situation. Depuis 1922, le Grand Conseil a subi un rajeunissement considérable ; et même parmi les députés qui se trouvaient dans cette salle en 1922, il y en a certainement un

très petit nombre qui se rappellent d'une façon précise les débats touffus qui précéderent l'adoption de la loi.

... » Jusqu'en 1922, le corps pastoral et le corps enseignant contribuaient à la création de leur retraite par l'abandon d'une contribution modeste sans doute, mais une contribution imposée par l'Etat. Cette contribution était budgétée par le Département de l'Instruction publique et des Cultes et utilisée comme une véritable recette. Ainsi l'Etat bénéficiait de la contribution de chaque intéressé, mais prenait *ipso facto* l'engagement de lui verser le montant total de sa pension quand l'heure de la retraite aurait sonné. C'est au fond exactement la situation que nous avons faite, il y a deux ans, aux magistrats du canton, présidents de tribunaux, etc., lorsque nous avons voté la loi qui les concerne, c'est-à-dire décidé qu'ils devaient contribuer à la création de leur pension de retraite par un versement de 6 % de leur traitement, en échange duquel l'Etat, à son tour, leur allouerait une pension de retraite.

» Jusqu'en 1922, nous avions pour le corps enseignant et le corps pastoral une situation identique à celle des magistrats dont je viens de parler. Seulement la pension de retraite, à l'époque, était minime, excessivement minime ; on ne la prenait que lorsqu'on y était forcé. J'ai entendu, à plusieurs reprises, de ces vieux serviteurs de l'Etat, qui avaient enseigné pendant cinquante ans et plus, vous dire : « La pension de retraite ? il n'y faut pas songer. On reçoit trop pour mourir et pas assez pour vivre. » Il n'était pas question qu'on la prenne, à moins d'une invalidité marquée. Et alors c'était la mise à la retraite d'office.

» Malgré tout, étant donné le grand nombre de personnes qui constituent le corps enseignant et le corps pastoral, le montant des pensions qui étaient à la charge de l'Etat en 1922 dépassait 600 000 francs. Il avait été de 617 000 fr. en 1921. Et si la loi n'avait pas été votée, on avait calculé que pour 1922 ce montant se serait élevé à 630 000 fr. environ.

» Cette somme était ainsi une charge que l'Etat devait supporter. Or, à ce moment, en vertu d'un principe qui est devenu général depuis, dont l'expression laconique est : « place aux jeunes », on a voulu que les vieux serviteurs s'en aillent à 60 ou 65 ans. Plus tard on est même allé plus loin. C'était la conséquence d'un nouvel état d'esprit qui trouva d'ardents défenseurs au sein du Grand Conseil. Les maîtres eux-mêmes n'avaient pas été spécialement consultés et beaucoup d'entre eux regrettaient de se trouver dans l'obligation de prendre une retraite, idée à laquelle ils n'avaient pris ni le temps ni la peine de s'habituer.

... » Je vous citerai les conclusions de l'exposé des motifs du Conseil d'Etat : « Un certain nombre de nos instituteurs, de nos professeurs et de nos pasteurs sont trop âgés. Leur activité en souffre. C'est une nécessité pour l'Etat de les mettre sur le même pied que d'autres fonctionnaires et de leur accorder une pension de retraite satisfaisante, les traitements qui leur ont été alloués jusqu'en 1920 n'ayant pas permis au plus grand nombre de faire des économies. »

» Ainsi c'est par mesure d'équité que l'on a adopté la loi de 1922, afin de mettre sur le même pied le personnel enseignant et les autres fonctionnaires de l'Etat.

» Les pensions qui étaient en moyenne de mille francs, les plus fortes atteignant à peine 1800 francs, ont été portées, en moyenne encore, à 3200 francs. On a donc haussé le montant des pensions de retraite, mais en même temps on a obligé les vieux maîtres et les vieux pasteurs à s'en aller. On a voulu faire avant tout une œuvre sociale. Celui qui en a profité le beau premier, c'est l'Etat. On

n'a pas demandé à ces maîtres : « Qu'avez-vous payé ? » On leur a simplement dit « Vous avez été de bons serviteurs, nous vous remercions ; voici une pension de retraite qui vous permettra de terminer paisiblement les jours qui vous restent encore à vivre ».

» Eh bien ! je constate que si l'Etat a été le premier bénéficiaire de cette opération, il n'en a pas assumé les charges, puisque, *en créant le fonds des pensions, il s'est empressé de charger ce fonds du paiement des 600 000 francs d'anciennes pensions qui normalement devraient figurer à son budget. D'un trait de plume, l'Etat s'est ainsi débarrassé d'une obligation qu'il avait contractée pendant de longues années en prélevant sur le traitement de chaque maître en fonctions une contribution légale*¹. Mais ce n'était qu'une première charge dont on dotait le fonds nouvellement créé... »

(Sténogramme du Grand Conseil.)

(A suivre.)

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 30 septembre.

Septembre : première assemblée de notre section ; il faut, après les bienfaitantes vacances, reprendre contact avec la réalité... et c'est presque toujours décevant.

Duchemin retrace l'activité du comité depuis la dernière assemblée générale : des articles parus dans notre chronique genevoise en ont déjà donné une idée.

3 admissions de nouveaux membres : MM. Haubrecht, Neuenschwander et Jean Lagier.

Notre collègue A. Mounoud, atteint par la limite d'âge, nous envoie sa démission de membre actif ; il est nommé membre honoraire de l'Union, à l'unanimité.

Aux propositions individuelles, l'actualité reprend ses droits : c'est Borel qui demande au comité de dresser un plan de campagne pour faire face à la dévaluation du franc suisse et à ses conséquences. Cela donne lieu à une vivante discussion à laquelle prennent part nos collègues Ducommun, Duchemin, etc. Sur la proposition de A. Lagier, une commission d'information est nommée, qui devra, en contact avec les autres organisations de salariés, préparer la documentation nécessaire en vue d'interventions éventuelles auprès des autorités.

Les instituteurs, victimes d'un accident de ski et qui s'absenteront de ce fait, verront leur traitement suspendu ; c'est déjà le cas pour les fonctionnaires de l'administration.

Pour parer à ce risque, l'Etat propose aux fonctionnaires une assurance à des conditions assez avantageuses, mais dont la prime annuelle sera à leurs frais. Toutefois, il prendra à sa charge, tout ou partie de la prime d'assurance des collègues qui fonctionnent comme moniteurs dans les cours de ski pour nos élèves.

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part nos collègues Jaquet, Borel, Passello, Dœbeli et Rudhardt, il est décidé que le comité demandera une

¹ C'est moi qui souligne. — L. Cz.

entrevue à une délégation du Conseil d'Etat, pour faire valoir le point de vue des instituteurs.

Si satisfaction ne nous est pas donnée, l'Union pourra faire pression sur ses membres pour qu'ils n'acceptent plus de fonctionner comme moniteurs bénévoles.

L'assemblée apprend avec satisfaction qu'un fonds de course de 550 fr. est déposé à la Caisse d'Epargne en vue d'un éventuel voyage de notre section.

Ce fonds constitué par le reliquat d'un voyage dans le Midi, en 1913, a été géré jusqu'à présent par notre collègue Léon Favre avec le plus grand dévouement.

Le comité est donc chargé de faire part de notre gratitude à notre collègue Favre ; il aura l'occasion très prochainement de le faire d'une manière tangible.

A. L.

VACANCES PEU BANALES

Laissez-moi donner un conseil des plus judicieux aux collègues avides de vacances originales. Pour une fois, délaissez la montagne ou la mer, restez en notre bon pays de Genève en ayant soin d'en informer le président de l'U. I. P. G., et je vous affirme que vous ne connaîtrez pas l'ennui. — A l'appui de cette affirmation, je vais vous conter mes vacances dernières.

A peine étions-nous de retour du Congrès romand dont je vous ai narré les heureuses péripéties, j'étais alerté par un collègue de l'Ain me demandant de le piloter à travers notre ville avec une cohorte de 85 participants, dont 40 écoliers. Puis, tandis que Duchemin se rendait à La Roche où siégeait le syndicat des Instituteurs de la Haute-Savoie, j'allai à Bourg représenter les instituteurs genevois. Le matin, j'assistai à leurs délibérations qui furent suivies d'une conférence humoristique de M. André Wurmser, l'éloquent rédacteur de « Vendredi ». A midi, banquet des plus copieux, suivi des discours d'usage. Soulignons la tenue très « front populaire » de cette manifestation où, plus d'une fois, retentirent les couplets de l'Internationale.

A quelques jours de là, nouvelle alerte du président : le Congrès de la Fédération internationale des Associations d'instituteurs (F. I. A. I.) qui devait avoir lieu à Belgrade, allait tenir ses assises dans nos murs. Il s'agissait, dans un délai très court, de trouver une salle de délibérations, des hôtels avec chambre et pension, d'organiser une excursion, la visite de la S. d. N. et du B. I. T., une réception officielle, etc., etc. C'était presque un tour de force. Et cependant, lorsque, trois jours après, j'allai recevoir au saut du train, Mlle Lippmann, secrétaire, elle me fit part de sa complète satisfaction. Les débats très intéressants, se déroulèrent pendant 3 jours dans la salle de notre parlement cantonal. A l'ordre du jour figuraient les mêmes problèmes que nous avions... « solutionnés » à Chaux-de-Fonds avec, en plus, ce cachet international que donnent les discours en langues diverses, savamment traduits. La Société pédagogique vaudoise nous fit à Nyon une réception mémorable. Le dîner de clôture offert par les Sociétés suisses d'instituteurs eut lieu au Restaurant du Parc des Eaux-Vives, en présence des représentants des autorités cantonales et municipales. Nos hôtes se déclarèrent enchantés de leur séjour à Genève.

Enfin, au début de septembre, un coup de téléphone de Willenin m'annonçait que les Instituteurs secrétaires de Mairie de la France de l'Est et du Sud-Est (y compris la région parisienne) avaient choisi Genève comme siège de leurs assises annuelles. De nouveau, la salle du Grand Conseil retentit de leurs discus-

sions et leur réunion se termina par une promenade en bateau à Evian, avec banquet et réception par la municipalité. Le maire, M. Léger, nous reçut très aimablement et vers midi, MM. Nicole, conseiller d'Etat et Soldini, chancelier, vinrent honorer de leur présence le repas en commun. A Genève, le Conseil d'Etat avait ménagé une réception à nos hôtes.

A l'heure des discours, les orateurs furent nombreux. Citons tout spécialement M. Fouilloux, sénateur de l'Ain, M. Léger, maire d'Evian, M. Rosset, directeur de l'enseignement primaire de France, et M. le président du Conseil d'Etat genevois, qui profita de l'occasion pour féliciter nos collègues français de leur bon sens politique et de la part qu'ils prirent dans la réalisation de la victoire du gouvernement populaire de France, tandis que l'immense majorité des instituteurs genevois n'ont pas encore compris... Et ce fut bientôt la rentrée des classes.

Or donc, chers collègues, si vous suivez mon conseil, la distraction ne vous manquera pas. Genève, toujours plus ville de congrès, ne vous laissera pas chômer. Conditions requises pour les candidats éventuels : avoir un estomac complaisant, pouvoir tenir le coup, et à l'occasion, savoir, avec le sourire, ... avaler un crapaud !

L. SERVETTAZ.

U. I. P. G. — DAMES

Soyez toutes, le samedi soir 21 novembre, à la salle de la rue Dassier, pour applaudir *La Revue*.

Les billets, au prix de 1 fr. 50 (0 fr. 80 pour les enfants) seront en vente, dès le 1^{er} novembre, auprès d'une collègue, dans chaque bâtiment de la ville ; nos collègues de la campagne pourront les prendre le soir à l'entrée. M. P.

NEUCHÂTEL

FONDS SCOLAIRE

On me prie de faire paraître dans le *Bulletin* la lettre suivante qui porte la signature de 51 institutrices de La Chaux-de-Fonds et du Locle :

La Chaux-de-Fonds, le 28 septembre 1936.

Monsieur, cher collègue,

Pour la troisième fois, le corps enseignant féminin est pris à partie dans le *Bulletin*. La défense de ses intérêts y étant jugée ridicule ou désagréable.

A celles qui suivent anxieusement les délibérations d'une assemblée politique où leur salaire est en jeu, on propose des « aventures au clair de lune ». A celles qui revendiquent le droit d'être représentées au comité central, on répond : le comité n'a pas besoin d'être enjuponné. — Si ces dames défendent leurs droits à une retraite proportionnée à leurs primes d'assurance : ce sont des « manifestations désagréables ».

N'ayant pas voulu importuner les lecteurs du *Bulletin* par des protestations, nous nous sommes tues jusqu'à présent mais nous ne pouvons garder le silence plus longtemps.

Nous tenons à dire ce que nous avons déjà exprimé au comité de section et ce que nous aurions aimé voir discuter en assemblée générale de la S. P. N., si celle-ci n'avait pas été renvoyée.

Nous déplorons la précipitation avec laquelle est traitée la réorganisation de notre Fonds scolaire. Notre comité central patronnant les réunions du corps enseignant pour la revision du Fonds scolaire avait le devoir d'informer

ses membres et de provoquer des discussions préalables en S. P. N. Le sujet en valait certainement la peine. La moitié du canton a dû émettre un vote sans même avoir eu les renseignements du *Bulletin* N° 32 du 5 septembre.

Bien des points devaient être éclaircis et portés à la connaissance de nos membres.

Le 1er février 1934, à l'issue de notre assemblée générale de section, un de nos collègues nous a informés qu'un de ses amis, actuaire, venait d'être chargé d'une revision du Fonds scolaire de prévoyance en vue d'établir des retraites proportionnées aux traitements. Notre déléguée au Fonds scolaire informe l'assemblée que les membres du comité ignorent totalement cette décision. Le 10 juin suivant, à la première assemblée d'organisation du congrès, M. W. Bailod fut lui-même très étonné d'entendre parler d'une revision du Fonds dont il n'avait jamais été question jusque-là au comité. Ce n'est qu'en 1935 que fut décidée en comité du Fonds scolaire l'expertise technique en vue d'une revision, expertise qui devait être confiée tout d'abord à deux experts.

Pourquoi un expert est-il pressenti avant que n'en soit nanti le comité ?

A la conférence officielle de district de juin 1935 où l'actuaire présenta des données techniques, nous avons été très désagréablement surprises de l'entendre affirmer *a priori* sans avoir encore établi les calculs de notre Fonds, que le corps enseignant féminin émergeait au budget dans une proportion sensiblement supérieure à celle du corps enseignant masculin. Pour nous, ces calculs devaient être démontrés, ce qui n'a pas été fait. Jusqu'à preuve du contraire, nous ne pouvons admettre, qu'à prestations égales, une institutrice fasse courir à l'assurance des risques plus grands qu'un instituteur et sa famille. Sans être égoïstes, il nous paraît que la longévité féminine est largement compensée par la réversibilité de la rente aux veuves et la pension aux orphelins, ce que les autres expertises avaient toujours admis.

Comment ne pas être indignées devant les propositions qui nous sont faites au moment où une baisse de salaire disproportionnée vient de nous atteindre ? Avec des études et un travail identiques, notre salaire légal maximum est inférieur de 180 fr. à celui d'un instituteur débutant. Avec des cotisations égales, on veut établir une inégalité de pensions. *Cela est inadmissible.*

Sommes-nous responsables des démissions forcées provoquées par la situation économique de ces dernières années, mises à la retraite qui grèvent le budget du Fonds, côté dames ?

Est-il loyal de mettre à l'actif des dames 250 personnes à charge alors que le règlement du Fonds scolaire ne prévoit de secours à ces « ayants droit » qu'en cas d'indigence ?

A-t-on tenu compte du fait que les pensions de veuves, supprimées en 1889, rétablies en 1920, ne peuvent donner dans un laps de 16 ans un résultat probant ?

Est-il logique qu'au moment où la situation est désaxée par les conditions économiques, on veuille reviser le Fonds scolaire ? Pourquoi ne pas s'en tenir à des mesures provisoires dans une période si instable ?

Cela, nous eussions aimé à le discuter entre nous, sérieusement et loyalement, sans l'esprit sarcastique qui anima la première séance avec l'actuaire et sans la pression faite à la seconde. Et cela nous avons le droit de le demander, malgré tout le désagrément que vous y trouvez ; le comité central a, nous semble-t-il, le devoir de tenir compte des désirs de ses membres.

Nous vous prions, Monsieur, de bien vouloir insérer la présente dans le prochain *Bulletin* et nous vous présentons nos salutations les meilleures.

(Suivent les signatures.)

Réponse

Il ressort de la comptabilité de mes correspondantes que mon compte courant vient d'être débité d'un troisième péché et que la miséricorde de ces dames est à bout.

Tout en me frappant la poitrine je constate pourtant que cette dernière écriture a été passée à l'aide d'un petit artifice. Mes propos ont été déformés. J'ai dit que l'opposition qui s'est manifestée à La Chaux-de-Fonds a été accompagnée de « manifestations désagréables » (*Bulletin* No 35), et non que la défense de certains droits par les institutrices constitue une manifestation désagréable. Il y a une nuance, et une grosse, qui m'autorise à demander la rectification de mon compte.

La séance de La Chaux-de-Fonds est la seule qui ait laissé une impression pénible aux trois missionnaires du Comité du Fonds scolaire. En effet au cours de la discussion qui s'est déroulée dans une atmosphère chargée d'aigreur et d'animosité, l'expert, M. O. Schmidt, a été l'objet d'insinuations malveillantes de la part de l'opposition.

On a prétendu que par l'effet de pressions exercées sur l'expert, ce dernier avait alourdi le bilan technique du groupe féminin, sans que personne n'ait fourni de preuves à l'appui d'une aussi grosse accusation. On a ainsi récusé publiquement la probité professionnelle d'un homme qui n'a donné jusqu'ici, dans ses nombreuses expertises, que des preuves de sa parfaite loyauté et de son mérite de technicien. C'est précisément pour le renom que M. Schmidt s'est acquis que le Comité du Fonds a porté son choix sur lui.

Avant de livrer son étude, M. Schmidt a eu la précaution de la soumettre à un maître dans la matière le Dr Friedli, l'auteur du projet fédéral de l'assurance-vieillesse ; l'éminent actuaire a donné son approbation à l'œuvre de notre expert, ce qui est un gage de sécurité pour nous, et nous pouvons avoir toute confiance dans ses calculs et conclusions, bien que mes correspondantes aient prétendu le contraire au cours du débat. Je m'empresse d'ajouter pour rassurer chacun qu'aucun membre du Comité du Fonds n'a cherché à influencer l'expert dans un sens quelconque. Les pressions dont on a parlé n'ont jamais existé que dans des imaginations surchauffées par le mécontentement.

Mais les soupçons de ces dames ne s'arrêtent pas là et ils ne datent pas d'hier. Dans leur lettre, elles demandent, en effet, quel est le personnage, qui en 1934, et à l'insu du Comité du Fonds, a pressenti l'expert en vue d'une réorganisation à établir selon une formule inadmissible de leur part. Ce mystérieux personnage, lui aussi, est tout imaginaire. Personne, parmi les membres du Comité du Fonds, n'a fait les démarches insolites dont parlent ces dames. Ce n'est qu'au mois d'avril 1935 que le Bureau du Fonds a eu les premiers entretiens avec M. Schmidt. Ce dernier n'a pas tenu les propos rapportés dans l'Assemblée générale du 1^{er} février 1934. Peu avant cette date, il s'est borné à donner à l'informateur en cause quelques renseignements sur l'organisation du « Fonds secondaire » dont le projet venait d'être terminé ! Vraisemblablement, c'est avec ce dernier qu'il y aura eu confusion.

En résumé pas d'occultes pressions de la part du Comité du Fonds ni de louches machinations à son insu. Aussi ne puis-je rien retirer des appréciations

qui ont remis en effervescence le cortège de l'opposition chaux-de-fonnière. Elles sont fondées.

La place me manque aujourd'hui pour m'arrêter à d'autres points de la lettre de mes collègues. Comme ils concernent plus particulièrement l'expert, je lui soumettrai le dossier et il répondra s'il le juge opportun, par la voie du *Bulletin*.
J.-Ed. M.

COMITÉ DU FONDS SCOLAIRE

Dans sa séance du 1^{er} octobre, le Comité du Fonds scolaire a pris connaissance de l'avant-projet de réorganisation du Fonds présenté par M. Schmidt actuaire. Il a été renvoyé à son auteur qui le complétera et le modifiera sur quelques points.

Le Comité se réunira à nouveau le 15 octobre pour examiner le projet définitif. Celui-ci sera présenté aux assurés et retraités le jour des conférences officielles qui auront lieu les 26 et 28 octobre.

Après quoi, il sera transmis au Conseil d'Etat qui pourra ainsi faire rapport au Grand Conseil dans la session ordinaire de novembre.

Si rien ne vient entraver la marche des opérations, la nouvelle loi pourra déployer ses effets dès le 1^{er} janvier prochain. Mais la première condition, c'est que l'entente s'établisse entre intéressés.
J.-Ed. M.

JURA

RENTREE ET REMERCIEMENTS

Contrairement à l'« infortune » dont « gémissent » les vieux retraités de n'« avoir plus de vacances », je m'en suis octroyé une bonne tranche comme correspondant de l'*Educateur*. Je m'en excuse auprès des sans doute très rares lecteurs éventuels à qui ma modeste prose aura manqué (!). En reprenant la plume, je tiens à dire avant tout le plaisir infini que j'ai éprouvé à assister au Congrès de La Chaux-de-Fonds et à remercier cordialement les organisateurs dévoués et entendus de ces splendides journées, si réussies à tous égards. (Je reconnais que mes remerciements peuvent paraître quelque peu tardifs à qui n'est pas Bernois. Que voulez-vous ? On n'est pas Bernois « pour des prunes », comme diraient nos amis du Gros-de-Vaud. Donc, pour ce retard, toutes mes excuses également !)

La participation au Congrès de notre directeur de l'Instruction publique, M. le Dr Rudolf, nous a fort touchés, les Jurassiens présents et nous lui en conservons une vive gratitude ; celle de M. Graf, secrétaire de la S. I. B., a été non moins remarquée et appréciée. L'attitude de ces deux représentants officiels du canton de Berne a été autrement élégante que celle des trop nombreux membres de la S. P. J. qui ont brillé par leur absence ! Je leur en garde une dent, à ces derniers, une longue ! Qu'ils permettent à un vétéran, leur sincère ami, de le leur dire franchement et vertement. Ils se réhabiliteront, je veux le croire, au prochain congrès, dans quatre ans ! Espérons que personne alors n'aura plus l'excuse des vaches maigres.

JUBILÉ DE M. GRAF

Le 1^{er} octobre, notre dévoué secrétaire général de la Société des Instituteurs bernois, M. Otto Graf, conseiller national, a célébré le 25^e anniversaire de son activité de cheville ouvrière de l'Association bernoise susmentionnée. Ce sont 25 ans de dévouement intégral et enthousiaste à la cause de l'école populaire et à celle, en particulier, du corps enseignant. Le Jura, par ma voix, adresse au jubilaire ses plus vifs remerciements et se joint aux nombreuses félicitations qui lui parviennent de toutes parts.

Le *Bulletin* du 3 octobre a cité le témoignage du rédacteur français de l'*Ecole bernoise*, G. Mœckli, auquel je m'associe pleinement et je me permets de dire encore une fois à M. Graf un cordial et affectueux merci ! Qu'il demeure encore longtemps à son poste !
H. S.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le front primaire.

Le travail de M. Ed. Vittoz, professeur : Langue d'aujourd'hui, langue de demain, a eu quelque retentissement, si l'on en juge par les coupures de journaux que l'Argus nous a transmises. En général, on conclut à beaucoup de circonspection dans l'emploi des néologismes. Souvent, ils ont déjà un équivalent et n'enrichissent pas notre langue : ils la déforment et l'abâtardissent. M. Vittoz le reconnaît lui-même et s'il fait quelque peu le procès des conservateurs puristes, il modère l'ardeur des novateurs impénitents.

Nous ne serions pas revenu sur ce sujet, aucun contradicteur ne s'étant annoncé. Mais voici que M. G. Lapierre, notre collègue de Paris, secrétaire de la F. I. A. I., nous communique l'article que nous reproduisons ci-dessous¹. Il ajoute :

« Vous y verrez qu'il met en cause la Société pédagogique romande en termes assez discourtois »...

Si Lancelot — Abel Hermant — avait été mieux renseigné par son correspondant lausannois, il saurait que M. Ed. Vittoz est un universitaire connu depuis longtemps par des travaux lexicologiques : que la Société pédagogique romande n'est pour rien dans ces articles ; que nos instituteurs qu'il juge et condamne a priori, sans les connaître, ne sont pas les primaires qu'il croit — et que nous n'envions aucun des fronts dont nos voisins et amis français sont si fiers — pas même le Front primaire.

A. R.

« Ce n'est pas dans la bataille sociale proprement dite que la lutte des classes est vraiment sans merci ni quartier : elle est bien autrement âpre dans l'ordre de l'esprit. On pardonne à la rigueur une supériorité matérielle, de rang ou de fortune, on avoue même, dans les occasions, avec plus ou moins d'humeur, une supériorité native de talent ou de caractère, surtout si, malgré qu'on en ait, on en subit l'ascendant ; mais une supériorité de culture paraît intolérable. L'envie démocratique n'a pas d'aliment plus perfide.

« Je m'empresse de dire que ce vilain sentiment n'est pas spontané dans le peuple : il aurait, naturellement, de la considération pour les hautes valeurs de l'esprit ; mais il se laisse, hélas ! à son accoutumée, tourner la tête par des meneurs, qui appartiennent, en ce cas, aux classes moyennes de l'intelligence. C'est eux qui ont constitué le front primaire. Il va de soi qu'entre toutes leurs bêtes noires, les plus noires sont les « aristos », comme on disait hier, les « fascistes », comme on dit à présent, qui, évidemment dans la seule vue d'humilier les camarades, surveillent leur langage, emploient des termes propres, obéissent servilement aux règles de la grammaire, et même, c'est le comble, tournent leurs moindres phrases avec une sorte de distinction, sans avoir l'air de le faire exprès.

« Je vous le dis en vérité : ceux-là sont les premiers que, le grand soir venu, on collera au mur. Pour ce qui me regarde, j'en ai pris mon parti ; mais je tremble pour M. Léon Blum. »

Le front primaire est international. Un lecteur de Lausanne veut bien me communiquer des feuillets détachés de l'Éducateur et Bulletin corporatif de la Société pédagogique de la Suisse romande. Cette petite revue ne semble point

¹ Le Temps, 17 septembre 1936.

du tout être ce que l'on appelle mal pensante, car elle a pour devise : *Dieu — Humanité — Patrie*. Mais, quand elle aborde les questions de langage, elle prend aussitôt ce ton hargneux que je croyais particulier aux primaires de France, et qu'imitent au naturel, je le vois, ceux des pays étrangers de langue française.

» Pour combattre « la gent puriste » (je cite), elle ne recule pas à employer tous les mauvais arguments que « la gent impuriste » a inventés pour les besoins de sa mauvaise cause, bien qu'ils aient déjà traîné partout et qu'ils soient les plus faciles du monde à réfuter ou à remettre au point. Attelons-nous une fois de plus à cette besogne, trop nécessaire pour être fastidieuse.

» De quoi s'agit-il ? De réduire à néant une supériorité où on ne peut atteindre, et comment réduit-on à néant une supériorité réelle ? En démontrant que l'objet à quoi on l'attache n'est que vanité ou illusion, qu'elle n'est partant elle-même qu'une apparence. La superstition du langage correct a ainsi sa place marquée parmi les *idola fori*.

» La manœuvre est simple, applicable, avec des variantes de circonstance, à toutes les opérations de nivellement démocratique. Contre les défenseurs de la pureté française, les arguments majeurs sont : l'instabilité de toute langue vivante, les origines ignobles de la nôtre, née de la décomposition du latin, enfin cet aphorisme, dont la sottise est digne de la sagesse des nations : l'incorrection d'aujourd'hui sera la correction de demain.

» De ce que certaines façons de parler, tenues un temps pour incorrectes, ont été admises ensuite par l'usage, — fait indéniable, — conclure que toutes les façons de parler fautives sont destinées fatalement à devenir un jour le contraire, ou qu'en termes mathématiques, la correction est la limite du progrès de l'incorrection, c'est ce que nos pères appelaient raisonner pantoufle. Je me permets d'ajouter à pantoufle, afin d'être complètement équitable, la niaiserie et la mauvaise foi.

» Rappellerai-je à ceux qui argumentent de la sorte, ou leur apprendrai-je — car je doute qu'ils aient poussé leurs études jusqu'à la philosophie et à la critique de la connaissance — que la plupart de nos erreurs proviennent d'une généralisation téméraire ? Exemple fameux : l'illusion du voyageur anglais qui, débarquant en France et y rencontrant d'abord une femme rousse, déclare péremptoirement : « Toutes les Françaises sont rousses. » Cas similaire : en cette saison de cures de soleil, aux premiers pas que vous faites sur la plage, vous rencontrez une femme qui a des cheveux sans couleur, un visage rubicond et sur tout le reste du corps, dont elle vous permet de juger comme dans le *Supplément au voyage de Bougainville*, un teint de mulâtresse, vous faites aussitôt à toutes les Françaises l'injure de croire qu'elles ont le mauvais goût d'être ainsi et « le front de trouver cela beau. »

» Je sens que je vais m'égarer : je me hâte de revenir aux choses de ma compétence.

» Dire que la langue française n'a vraiment pas de raisons d'être fière et de faire la sucrée, parce qu'elle est née de la corruption du latin est peut-être une excellente plaisanterie, mais dont je ne sens pas tout de suite le sel, et on ne saurait s'étonner que je ne perde pas mon temps à m'efforcer d'en rire quand j'ai lieu de croire que je n'y réussirais pas. J'arrive enfin au premier argument ; car je les ai pris à rebours, j'avais mes raisons. C'est le grand cheval de bataille

du front primaire : la langue change tous les jours, « on ne fixe pas une langue vivante. »

Il me semble que je reconnais ces derniers mots, j'ai dû lire cela quelque part. J'y suis : dans une certaine lettre de Fénelon à M. Dacier sur les occupations de l'Académie française, qui date exactement de deux cent vingt et un ans. Je n'ai d'ailleurs jamais entendu personne soutenir le contraire — je dis « jamais » et « personne » — sauf un pauvre homme (très riche), candidat sans espoir à cette même Académie, qui se figurait y gagner deux ou trois voix en criant dans les salons et sur les toits que le français est en décadence continue depuis les dernières années du dix-septième siècle.

L'opinion unanime des « habiles » sur ce point est si bien établie et si universellement connue que ceux du front primaire ne se frottent pas à nier le jour en plein midi ; mais ils prennent un biais assez adroit : ils dénoncent, avec une ironie passablement lourde, la grise mine que fait, s'il les en faut croire, la « gent puriste » à tout néologisme. C'est le procédé employé par l'auteur de cet article paru dans l'*Educateur et Bulletin corporatif de la Société pédagogique de la Suisse romande*, Dieu, humanité, patrie qu'a bien voulu me communiquer un lecteur de Lausanne.

Il « range sous quatre chefs » les nouveautés diverses, qui semblent d'ailleurs lui inspirer une pareille, sinon une égale sympathie : termes nouveaux français ; emprunts à l'étranger, aux dialectes, à l'argot ; acceptions nouvelles, soit par glissement de sens (alternative), soit par création inattendue (avatar) ; syntaxe, construction, style.

On devine que c'est le numéro trois qui m'a tout d'abord tiré l'œil. Malheureusement, l'article ne m'a été communiqué qu'en partie et c'est justement le numéro trois qui manque : de sorte que je ne saurai jamais si ce hardi pionnier du langage futur trouve admirable que l'on dise : « Une troisième alternative », ou : « Mes avatars de voyage m'ont consolé de mes avatars de moteur ».

Ce serait trop beau, je n'ose pas l'espérer, et cependant je me demande ce que pourrait être sans cela ce « glissement » d'alternative, s'il ne s'agit pas d'une alternative à trois dimensions, et cette « création inattendue » — combien inattendue ! — d'avatar, si ce n'est sa conjonction avec aventure et avarie. Mais je ne veux pas faire de jugement téméraire. Je me résigne à ignorer : savoir ignorer est le fin mot de la science.

Je n'ai pas non plus le numéro quatre : je n'ai point de peine à m'en passer, je trouve suffisamment à glaner dans les deux premières rubriques.

L'auteur signale « l'âpreté des propos échangés au sujet de *émotionner* ou de *agissements* » (ces deux-là, je les attendais) ; « les diatribes de plusieurs écrivains concernant le succès de *directives*, qu'ils appellent un péché de... lèse-langue... ; la correspondance aigre-douce échangée jadis dans un journal à propos de *acquisiteur*. Au grand dam de ceux qui avaient vociféré (*sic*), il en est ressorti ceci : l'*acquisiteur* n'est ni un acheteur ni un acquéreur ; il a, dans certains commerces, une fonction spéciale, bien déterminée, je vous fais grâce de la définition ».

Par exemple ! Mais moi, je mourrais d'envie de savoir ce que c'est qu'un *acquisiteur* ! Vous me mettez l'eau à la bouche... Enfin, passons.

« Si ce terme purement professionnel, technique, tout comme le *matériau* (encore un que je guettais), menaçait de concurrence *acheteur* ou *acquéreur*,

on comprendrait qu'un champion de la « pureté » se fût ému ; mais ce n'a jamais été le cas jusqu'à maintenant, et ne l'était pas, *a fortiori*, il y a vingt ans : alors, pourquoi le clouer au pilori ? Pourquoi ? Parce que c'est un mot nouveau, et que tout mot nouveau *fait sur certains défenseurs de la langue l'effet du châle rouge sur le taureau !* »

(Ce châle s'appelle plus ordinairement cape.)

J'aurais encore maintes autres perles à pêcher : « N'invectivons pas le créateur d'un prétendu néologisme » (il y a bien *n'invectivons pas le créateur*). « Suisses romands, soyons prudents : tel mot, qui nous paraît un régionalisme, est courant en France, même chez les gens cultivés. »

Oh ! oui, soyez prudents, Suisses romands ; car il y a la contre-partie, et telle façon de parler que vous prenez pour d'excellent français fait sourire en France des gens même qui ne sont pas cultivés du tout.

Mais je préfère rester sur le châle rouge, non pas seulement parce qu'il est toujours flatteur d'être comparé à un taureau : plutôt parce que c'est la phrase de tout l'article, qui montre mieux sur quel ton ils parlent de la « gent puriste » de l'autre côté de la barricade.

Au moment que j'écris cette dernière ligne, je reçois, d'un ami, excellent historien de la deuxième et de la troisième République, le billet suivant :

« Auriez-vous cru Jules Ferry aussi fidèle aux exigences du bon langage ? Voici en quels termes il annonce à Jules Simon, le 7 septembre 1875, ses fiançailles avec Mlle Risler-Kestner : *L'homme ne vivant pas seulement de pain et de politique, mais encore de bonheur, etc...* »

Je n'attribuerai plus à Jules Ferry aucune responsabilité dans la formation du front primaire et, si je l'ai pu faire dans le secret de mon cœur, je lui en offre ici publiquement mes excuses.

Son billet m'a presque consolé d'avoir lu la veille, dans un journal littéraire et sous la plume d'un écrivain qualifié, cette phrase à propos de Mérimée : « *Ce n'est pas qu'à lui-même qu'il répétait : Souviens-toi de te méfier.* »

Le Temps, 17 septembre 1936.

LANCELOT.

INFORMATIONS

SOUSCRIPTION

Par autorisation du Département vaudois de l'Instruction publique, une souscription est ouverte auprès des membres des enseignements primaire et secondaire pour l'achat au prix de 4 francs de l'œuvre de M. *François Olivier* : **Le Feu sacré**, partition chant et piano.

On sait que ce drame musical vient d'être donné plusieurs fois à Lausanne — à l'occasion des fêtes de la Réformation — avec un succès croissant. Ce sont de très beaux chœurs qui peuvent être repris en des occasions diverses et seront une ressource précieuse pour nos sociétés souvent appelées à prendre part aux manifestations religieuses ou patriotiques — et qui n'ont pas toujours à leur disposition des œuvres de valeur. Et puis, c'est encourager un jeune musicien exceptionnellement doué et bien *de chez nous*. Aussi engageons-nous nos collègues à souscrire sans tarder.

On nous prie de dire que les souscriptions vaudoises sont à adresser au Département de l'Instruction publique.

M. Olivier vient de nous annoncer qu'il consent volontiers à faire bénéficier

les *membres de la Romande* des mêmes faveurs. Les souscriptions genevoises, neuchâtelaises, jurassiennes devront être adressées à A. Rochat, instituteur, Cully, qui les transmettra. R.

L'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE AU DANEMARK

L'administration de l'école primaire dépend du Ministère de l'Instruction publique, autorité suprême et directrice, assisté de conseillers scolaires primaires et d'un certain nombre d'inspecteurs *ad hoc*. Il existe dans chaque province un organisme de liaison, le *comité des écoles*, qui se compose du gouverneur de la province, d'un des doyens, de trois autres membres élus par le conseil provincial et d'un conseiller pédagogique provincial choisi parmi les membres du personnel enseignant. Ce dernier remplit auprès du comité des écoles les fonctions de secrétaire aussi bien que de conseiller pédagogique ; il est en même temps le conseiller des écoles primaires situées dans la province. Le comité des écoles n'exerce toutefois son autorité que sur les écoles communales rurales, les écoles communales urbaines dépendant directement du Ministère. Il est du devoir du dit comité de veiller à l'observation des règlements et à l'exécution des mesures adoptées ; il jouit du droit de nommer les candidats aux postes de maîtres dans les communes rurales.

L'autorité locale est entre les mains du conseil communal et d'une commission scolaire nommée par le conseil communal et qui se compose normalement de cinq membres. Les fonctions de ces deux organismes sont en général réparties de façon que le conseil communal s'occupe de l'organisation intérieure et la commission scolaire des questions pédagogiques. Pour toute affaire où la décision finale dépend du conseil communal, la commission scolaire est tenue de présenter un rapport. Dans les communes urbaines, les maîtres sont nommés par le conseil communal, sur le préavis de la commission scolaire, mais leur nomination est soumise à la ratification du Ministère de l'Instruction publique. Dans les communes rurales, c'est le comité des écoles qui nomme les maîtres sur le préavis de la commission scolaire et du conseil communal. Enfin, lorsqu'un nombre suffisant de parents en expriment le désir, il peut être institué auprès de chaque école un conseil des parents, se composant de trois des parents ou tuteurs des enfants de l'école, élus par les parents et tuteurs. Le conseil des parents a le droit d'assister aux cours et de donner son avis à la commission scolaire sur toute affaire concernant l'école. Il peut également, de concert avec la commission scolaire, donner son préavis relativement à la nomination des maîtres et décider des arrangements concernant les examens annuels.

Ce bref résumé démontre qu'une partie considérable de l'administration des écoles est entre les mains des autorités locales et des parents, résultat de la démocratisation progressive du pays. Les principes démocratiques ont affecté également la situation des maîtres, car le chef de l'école (directeur ou inspecteur scolaire) ne jouit pas d'une souveraineté absolue : il a à ses côtés un conseil des maîtres qui élit son président.

La loi de 1933 a donné satisfaction au corps enseignant sur nombre de points pour lesquels il luttait depuis plus de deux générations, y compris la suppression de l'ingérance ecclésiastique. Jusqu'à cette date, le pasteur de la paroisse était d'office membre de la commission scolaire ; dans les communes

rurales, il était d'office président de ladite commission ; aujourd'hui, il n'est plus qu'éligible, soit comme membre soit comme président. L'unique autorité exercée encore par l'Eglise est la suivante : le pasteur exerce une surveillance sur l'enseignement religieux donné dans les écoles situées dans sa paroisse.

L'année scolaire comprend dans les écoles primaires 41 semaines. Dans les villes, l'enseignement hebdomadaire doit comprendre au moins 21 heures, à la campagne au moins 18 heures, non compris la gymnastique, les ouvrages à l'aiguille et les travaux manuels. Ce minimum légal est souvent dépassé soit à la ville, soit dans les campagnes. A la campagne, dans les localités où la règle est de 18 heures, chaque maître dirige d'habitude deux classes : dans ce cas la coutume est que chaque classe ait trois jours d'école de 6 heures, ou bien les plus jeunes enfants vont à l'école deux jours par semaine en hiver et quatre jours en été, et les plus âgés quatre jours en hiver et deux en été...

Les écoles rurales peuvent obtenir l'autorisation d'organiser leur programme sur le modèle de celui des villes. Il n'existe pas de législation déterminant le nombre d'heures à consacrer à chaque branche ; le programme est fixé par le conseil communal après soumission d'un projet par la commission scolaire et il doit être ratifié par le comité des écoles lorsqu'il s'agit d'écoles rurales et par le Ministère lorsqu'il s'agit d'écoles urbaines.

Presque toutes les communes urbaines et la plupart des communes rurales dépassent le minimum d'heures exigé par la loi. On peut affirmer que dans tout le pays on cherche à rendre l'école primaire aussi bonne que possible pour tous les enfants. L'école est gratuite ; les communes fournissent les livres et le matériel scolaire gratuitement aux enfants de parents peu fortunés, beaucoup de communes les fournissent gratuitement à tous les enfants.

(Communiqué du Bureau international d'Education.)

PRATIQUE

CENTRE D'INTÉRÊT : L'OISEAU

II. La construction du nid : les maçons-pâtissiers.

Il y a de bonnes raisons de croire que les premiers maçons qui sont apparus sur la planète terrienne sont les hirondelles. A moins que ce ne soit l'abeille... maçonne, comme la guêpe a été le premier fabricant de papier.

L'*hirondelle*, chacun a pu l'observer dans son travail. Nous avons déjà parlé dans une de nos précédentes causeries de nos hirondelles de fenêtre qui maçonnent leurs nids dans les encoignures des balcons et sous les auvents des toitures (*Educateur*, N° 29). Leur habileté est remarquable et leur science technique sur la résistance des matériaux extraordinaire. Quand même il leur arrive parfois de voir leurs cuvettes grises s'effriter et s'effondrer, faute d'avoir pris la peine de malaxer suffisamment leur mortier, d'y avoir dépensé assez de salive et introduit dans leur ciment armé la proportion voulue d'armatures capables de tenir le tout bien lié.

En fait de salive, il est une autre espèce d'hirondelle qui ne l'économise pas et qui n'a rien à craindre au sujet de son mortier, car celui-ci est un mastic parfaitement homogène, une sorte de pâte agglutinée avec du blanc d'œuf d'une sorte très particulière puisqu'il s'écoule du fond de la bouche, mais qui n'en est pas moins de l'albumine. Et vous savez que cette substance est une excellente colle, puisque les plâtriers-peintres encollent parfois leur badigeon avec du lait,

lorsqu'il ne leur en faut pas des camions pleins ! Il y a quelques siècles, quand il fallait faire des réparations un peu délicates à des clochers, par exemple, et que l'on craignait que le mortier ordinaire ne tînt pas suffisamment les pierres de la flèche, on y incorporait... devinez quoi ?... Des œufs, c'est-à-dire de l'albumine de première qualité avec le blanc. Quant au jaune, il tenait sans doute lieu de sable fin ! C'est ainsi que fut solidement réparée, en 1664, la flèche de pierre du clocher de l'église de Montreux, que vous avez tous vue, au moins sur carte postale. Un clocher, cela ne nous écarte pas beaucoup de notre sujet : l'*hirondelle*. Et la recette du lait, ou du blanc d'œuf pour encoller un badigeon, ou un mastic, est toujours bonne à garder.

Mais combien en avait-il fallu de ces œufs, me demanderont quelques fillettes qui pensent plutôt aux omelettes qu'au badigeon. Je ne sais pas combien les maçons en ont cassé dans leur mortier avec la coquille sans doute, qui est de bon calcaire ; mais le compte de la « Queste » faite par les soins du syndic porte environ 36 douzaines, ce qui nous amène à 432 œufs, si je compte bien. Vous savez par cœur votre *livret* de 12 je suppose. Alors veuillez vérifier. Et il y avait encore les œufs que l'on put acheter avec les sols remis dans la bourse des collecteurs par ceux qui n'avaient point d'œufs à déposer dans leur corbeillon, qui devait être plutôt... une belle corbeille à lessive !

Reprenons maintenant, après cette rapide incursion dans le domaine des travaux manuels d'il y a trois siècles, notre histoire d'hirondelles, spécialement de celle qui cumule avec succès les métiers de cimenteur et de pâtissier.

Si l'on organisait une vaste manifestation gastronomique à laquelle on ferait participer toute la gent ailée, ce serait cette hirondelle-là qui réparerait les pièces montées, forteresses en sucre et en nougat, ou plutôt coupes étagées, ce qui rentrerait parfaitement dans sa spécialité.

Vous avez déjà nommé l'oiseau qui pratique à la perfection les deux métiers de cimenteur et de pâtissier... la *salangane* des rivages de l'océan Indien et des mers de la Sonde. Allez vite voir votre carte d'Asie, et vous pourrez constater qu'en fait de rivages ces parages n'en manquent pas. Ce qui fait espérer que les salanganes ne risqueront pas de disparaître de la surface du globe, comme le pauvre *dronte*, ou *dodo*, qui hantait encore les parages de la Réunion et de l'île Maurice au XVII^e siècle, mais qui est devenu introuvable depuis plus de cent ans.

Pâtissière, l'hirondelle salangane ne s'en doute pas le moins du monde. Si elle savait que le nid qu'elle édifie en pâte de pain d'épices constitue une sorte de nougat dont les hommes sont friands, elle aurait sans doute changé depuis longtemps son procédé de fabrication et cherché autour d'elle des matériaux un peu moins afriolants que ceux qu'elle emploie. Et encore n'y aurait-elle pas réussi, puisque ce qui fait le haut goût de ses pâtisseries, c'est ce qu'elle y met d'elle-même, de sa propre substance, c'est-à-dire sa salive.

Des pâtisseries pétries avec de la salive ?... Pouah !

Avouons qu'il faut être un peu... Chinois pour y trouver de l'attrait et y porter la dent. Eh bien ! il paraît que lorsqu'on y a goûté à ces galettes creuses que sont les nids de salanganes, on y revient avec passion quand même leur aspect ne fait nullement venir l'eau à la bouche de prime abord. Oh !... c'est-à-dire les Chinois et autres peuples de race jaune.

En effet, l'hirondelle salangane a eu la chance, ou la déveine, de rencontrer chez les populations de couleur jaune des dégustateurs dont la langue et le

palais sont dotés de papilles un peu spéciales. Cela provient peut-être du fait que leur épiderme est légèrement teinté de bile ?... Excellent moyen, soit dit en passant, pour ne pas s'en faire... de la bile, quand on en a toujours un peu dans le sang. Et l'on sait que les petits Jaunes n'ont pas, naturellement, un tempérament atrabilaire.

Quoi qu'il en soit, les nids de salanganes constituent un mets de gourmet qui donne lieu à un commerce considérable entre les régions de la Malaisie, où ces oiseaux nichent en abondance contre les rochers des rivages, et la Chine où ils apportent des primeurs aussi recherchées là-bas que les asperges chez nous.

(A suivre.)

P. H.

LES LIVRES

Nos fleurs, par Th. ROBERT et Dr SPINNER. Edition Suchard S. A., Serrières-Neuchâtel. 12 séries de 4 planches chacune *en couleurs*, d'après les ravissants originaux du peintre Paul Robert, format in-octavo. M. le Dr Spinner, professeur de botanique à l'Université de Neuchâtel, a rédigé les textes.

Ces pochettes sont expédiées franco en échange d'emballages vides de chocolat Suchard, à raison d'une pochette pour 15 francs d'emballages.

Un magnifique emboîtement relié toile, peut être obtenu contre 1 franc en timbres-poste, ou par chèque.

Enfin l'Annuaire, si goûté de nos écoliers, est envoyé franco contre un emballage vide 100 gr. du chocolat pure crème « Centenaire ».

Bonne occasion de se procurer des documents utiles et artistement présentés.

Vient de paraître pour Noël 1936 :

Un fascicule de cinq chœurs mixtes, Nos 270 à 274 ; prix : 15 cent. N° 270, chant pour l'Avent (M. Denéréaz-Cruger). N° 271, Un ange est descendu (C. Ecklin-Mergner). N° 272. Jésus naît dans l'étable (D. Meylan-Loew). N° 273. Quelle immense joie (C. Ecklin-Mergner). N° 274. A l'enfant nouveau-né (P. Ecklin-Gésius).

Un fascicule de quatre chœurs d'enfants, Nos 120 à 123, prix : 5 cent., majoration 10 %. N° 120. Petite berceuse de Noël (G. Ravillion-mél. tessinoise). N° 121. Dors en paix (D. Meylan-mél. silésienne). N° 122. Vieux Noël (air ancien). N° 123. Cloches, sonnez ! (X.-Vulpis).

Un fascicule de quatre chœurs d'hommes, Nos 56 à 59 ; prix : 15 cent. N° 56. A toi, Jésus ! (A. Dumas-Scheuermann). N° 57. L'étoile est là ! (M. Denéréaz-H. Schütz). N° 58. Je veux chanter mon Maître (M. Denéréaz-J. Schop). N° 59. Résurrection (D. Meylan-J. H. Lützel).

S'adresser pour les commandes à M. L. Barblan, pasteur, Lausanne, Bergières N° 1. Sur demande, on envoie des spécimens de tous les fascicules parus depuis 1906, pour toutes les fêtes de l'année, pour installations, départs et adieux de pasteurs, visites d'Eglise et inaugurations, etc. Demandez à l'examen la *Cantate du Jubilé de la Réformation* « Laus Deo » (Soutter-Al. Denéréaz, ainsi que les Cantates de Noël (Denéréaz et Binet).

Les écarts du thermomètre

sont très considérables à cette saison. Ils sont dangereux pour les organes respiratoires. Toux, maux de gorge et enrhouements sont à l'ordre du jour.

Voulez-vous vous préserver des maladies contagieuses des voies respiratoires ? Les

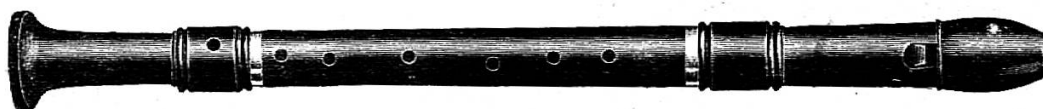
Pastilles **FORMITROL**

vous en offrent un excellent moyen : elles contiennent chacune, comme substance active, 0,01 g. de formaldéhyde et sont, parmi les désinfectants internes, l'un des plus efficaces.

A l'apparition des premiers symptômes (chatouillements dans la gorge, déglutition pénible), prenez immédiatement et d'une façon prolongée, une pastille de Formitrol toutes les deux heures en la laissant fondre sur la langue. C'est le moyen le plus sûr de prévenir la contagion et les maladies graves.

Sur demande, nous adressons volontiers échantillons et littérature.

Dr A. Wander S. A., Berne



Flûtes douces ou flûtes à bec

Soprano do depuis fr. 5.—. Soprano do modèle spécial pour écoles dit «Bach» fr. 8.—. Alto fa, depuis fr. 17.—. Fourre en toile depuis fr. 1.—. Etuis bois depuis fr. 1.75. Méthode Aeschmann depuis fr. 1.50. Beau choix de musique. Envois à l'examen. Remise importante par quantité. Seul dépositaire des meilleures marques : Bach ; Goldklang ; Merz.

FÆTISCH FRÈRES S. A. Caroline, 5, Lausanne

Empaillage de tous les animaux pour écoles

Chamoisage de peaux — Fabrication de **Fourrures**
Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienne 7, ch. d. Pins 15



A VENDRE

bas prix dictionnaire géographique suisse, en 6 volumes, état de neuf.
Adresse : B. Ulm, avenue J.-J. Cart. 2, Lausanne.

**Une bonne annonce, répétée
suffisamment dans le journal
approprié,
sera toujours productive.**

Pour toutes vos annonces, adressez-vous
à Publicitas S.A., 13 rue Pichard, Lausanne
Téléphone 27.366

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'«Educateur»:

ALBERT ROCHAT

'CULLY'

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET

H. BAUMARD, GENTHOD

H.-L. GÉDET, NEUCHÂTEL

J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin »:

CHARLES GREC

VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

M^{me} L. CORNUZ, VEVEY

AD. LAGIER, GENÈVE

M^{lle} M.-J. LONG, GENÈVE

J.-E. MATTHEY, NEUCHÂTEL

H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 33, LAUSANNE

CHÈQUES POSTAUX : II. 6600

TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.—

Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les écarts du thermomètre

sont très considérables à cette saison. Ils sont dangereux pour les organes respiratoires. Toux, maux de gorge et enrouements sont à l'ordre du jour.

Voulez-vous vous préserver des maladies contagieuses des voies respiratoires ? Les Pastilles

FORMITROL

vous en offrent un excellent moyen : elles contiennent chacune, comme substance active, 0,01 g. de formaldéhyde et sont, parmi les désinfectants internes, l'un des plus efficaces.

A l'apparition des premiers symptômes (chatouillements dans la gorge, déglutition pénible), prenez immédiatement et d'une façon prolongée, une pastille de Formitrol toutes les deux heures en la laissant fondre sur la langue. C'est le moyen le plus sûr de prévenir la contagion et les maladies graves.

Sur demande, nous adressons volontiers échantillons et littérature.

Dr A. Wander S. A., Berne